

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00093**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET «VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE» -  
CONVENTION-CADRE POUR LA PHASE DE MATURATION DU PROJET**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD,  
M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,  
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Bernard LAGET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 08 avril 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160302-D20160009310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016**

### **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET «VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE» - CONVENTION-CADRE POUR LA PHASE DE MATURATION DU PROJET**

#### **Rappel et Références:**

Le 10 décembre 2015, le Commissariat Général à l'Investissement a retenu la candidature portée conjointement par Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne pour le projet présenté dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) au titre de l'action « ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du Programme d'investissement d'avenir (PIA).

En partenariat avec le groupe Suez, le projet propose notamment de créer une plateforme numérique à l'échelle du quartier Tarentaize Beaubrun Couriot pour centraliser et analyser un ensemble de données portant sur les consommations d'énergie, d'eau, les flux, les déchets, l'éclairage public... L'objectif est de mieux cibler les interventions urbaines en faveur du développement durable (réhabilitations de logements, requalifications urbaines), et de proposer des solutions permettant aux habitants de réduire leurs dépenses quotidiennes.

Le projet doit se mettre en oeuvre en deux temps :

- une phase de maturation dédiée à l'approfondissement du projet;
- une phase de mise en oeuvre opérationnelle.

#### **Motivation et opportunités:**

Le règlement général et financier relatif à ce PIA impose qu'une convention-cadre de maturation du projet soit conclue entre l'ANRU, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole avant le 10 mai 2016.

Il convient donc de délibérer sur cette convention.

#### **Contenu :**

La convention fixe le cadre de l'accompagnement par l'ANRU de la maturation du projet, elle :

- rappelle les objectifs stratégiques proposés dans le dossier de candidature et validés par le Comité de pilotage,
- indique le montant prévisionnel maximum de la subvention consentie pour le programme d'études et d'ingénierie par décision du Premier Ministre,

- définit et décrit le programme prévisionnel d'études et d'ingénierie, précise le mode d'organisation retenu pour sa réalisation,
- précise l'articulation avec la mise en oeuvre du projet de renouvellement urbain,
- fixe l'échéance pour la réalisation du programme d'études.

Au-delà des études subventionnées, il est à noter que la phase de maturation prévoit un investissement important de moyens humains et financiers de la part du groupe Suez ainsi que de la Cité du Design.

#### **Engagements des parties prenantes :**

Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne s'engagent à coordonner la réalisation des études durant la phase de maturation pour un montant de 240 000 €. Les études seront pilotées par Saint-Etienne Métropole, la Cité du design, et Suez.

L'ANRU s'engage à subventionner cette phase de maturation à hauteur de 120 000 € pour un taux correspondant à 50 % des dépenses engagées.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention-cadre entre Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne et l'ANRU ci-annexée,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention et tout autre document en découlant,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter toute subvention afférente à ce dossier.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**